

L'enseignement des L.C.R. a l'université : problèmes et perspectives

par

Raphaël Confiant maître de conférences

GEREC-F (Groupe d'Études et de Recherches en Espace Créole et Francophone)

Université des Antilles et de la Guyane

(Intervention au « 1^{er} kabar de la creolite », Saint-Gilles, La Réunion, 2002)

Introduction

Un très long chemin a été parcouru depuis l'année 1973 au cours de laquelle Jean Bernabé, alors maître-assistant dans ce qui n'était encore à l'époque que le Centre Universitaire des Antilles et de la Guyane, structure rattachée à l'Université de Bordeaux, introduisit un cours, un simple cours d'introduction à la linguistique créole au sein du DEUG de Lettres Modernes et la situation présente où, devenue depuis vingt ans université de plein exercice, l'UAG offre, sur le campus de Schoelcher, en Martinique, une Licence, une Maîtrise, un DEA et un Doctorat de Langues et Cultures Régionales-*option créole*. Cela depuis 1994 c'est-à-dire 7 bonnes années. Entre ces deux dates__1973 et 2002 soit 29 ans, presque le tiers d'une vie__le chemin fut long, difficile, parsemé d'embûches génératrices à la fois de découragement et d'enthousiasme renouvelé. Que l'on me permette dans cette introduction de faire un petit bilan en évoquant *Linivèsitè Livènay Kréyol* (Université d'été créole) qui se tint en Martinique en 1983 et qui, pour la première fois rassembla des créolistes de la Martinique autour d'une volonté d'impulser un enseignement des Langues et Cultures Créoles. Il y avait là, du côté des formateurs, Jean Bernabé évidemment, Lambert-Félix Prudent et moi-même pour la Martinique, Robert Fontès, Donald Colat-Jolivière et Jack Penture pour la Guadeloupe, Elie Stephenson pour la Guyane, Maximilien Laroche pour Haïti et j'en oublie. Dès cet instant-là se sont posées les questions fondamentales de l'enseignement des LCR au niveau universitaire : quoi enseigner qui ne soit pas un simple collage d'éléments linguistiques, littéraires, historiques, anthropologiques et autre ? Et cela dans quelle langue : le français ou le créole ? Et en cas d'utilisation du créole, comment faire avec un outil qui n'avait pas encore atteint sa souveraineté scripturale ? Quoiqu'il en soit, au cours de *Linivèsitè Livènay Kréyol* une bonne trentaine d'enseignants du primaire et du secondaire, originaires de nos trois pays, fut amenée à réfléchir à cette problématique et il n'était aucunement étonnant que l'on retrouvât presque les mêmes dans le DULCC (Diplôme universitaire de langues et cultures créoles) lancé, en 1984, par Jean Bernabé et le GEREC-F, diplôme d'université, qui devint plus tard, en 1992, le DULCR (Diplôme universitaire de Langues et Cultures Régionales) pour se conformer à la terminologie française en vigueur mais aussi par souci d'ouverture sur d'autres langues présentes chez nous, à savoir le tamoul en Martinique et en Guadeloupe ainsi que les langues amérindiennes et bushinenge (Noirs marrons) en Guyane. Le DULCR a ainsi formé en langues et cultures tamoules, cela pendant 5 ans, des étudiants et des pratiquants du culte hindouiste et le GEREC-F a même publié une méthode d'apprentissage du tamoul écrite par le professeur Singaravelou de l'Université de Bordeaux.

Mais nous ne pouvions nous contenter d'un simple diplôme d'université, il fallait franchir une nouvelle étape qui fut, en 1994, la création de la Licence de Langues et Cultures Régionales-option Créole, diplôme « national » toujours selon la même terminologie. On verra plus avant que la terminologie n'est pas innocente, qu'elle influe même fortement sur la nature même de l'enseignement que nous avons à dispenser. Il faut enfin aborder la quatrième étape, après *Linivèsité Livènay Kréyol*, après le DULCC et le DULCR, après la Licence de LCR : celle du CAPES de créole. Certes, ce concours de recrutement des professeurs du secondaire n'intéresse pas directement l'Université puisqu'elle est du ressort de l'IUFM mais les étudiants qui s'inscrivent dans ce dernier proviennent forcément de la première. C'est dès l'année 1996 que le GEREC-F a commencé à envoyer des dossiers au Ministère de l'Education Nationale pour demander à ce que notre langue soit traitée à l'égal de toutes les langues régionales françaises et qu'elle obtienne donc son propre CAPES. Demandes restées sans réponse jusqu'à l'an 2000, année au cours de laquelle un homme auquel je veux aussi rendre hommage ici, Jack Lang, décida de franchir le pas.

Je ne saurais terminer mon introduction sans lancer un appel à la réconciliation des créolistes, de tous les créolistes, qu'il soit des Antilles ou de l'Océan Indien, d'Europe ou d'Amérique du Nord. L'heure des nécessaires, et parfois violentes batailles est terminée. Ou du moins il est grand temps de rengainer nos baïonnettes et de terminer ce qui menace d'être une guerre de Cent ans et qui n'aboutira qu'à la mort à terme de ce que nous voulons défendre.

1. Les LCR à l'Université : enseigner quoi ?

Lorsqu'en 1994, nous créons la Licence de Langues et Cultures Régionales-*option créole*, nous nous sommes appuyés sur trois éléments :

- l'expérience d'enseignement du créole dans les collèges de Capesterre-Belle-Eau en Guadeloupe sous la houlette d'Hector Pouillet et de Sylviane Telchid et du collège de Basse-Pointe en Martinique sous la houlette d'Yvon Bissol et de Paul Blamèble
- la propre expérience des enseignants-chercheurs du GEREC-F après *Linivèsité Livènay Kréyol* et les différents cours de linguistique et de littérature créole qui s'étaient multipliés depuis l'acte fondateur de 1973.
- l'expérience des autres langues régionales françaises, en particulier celles du breton et du corse qui nous paraissaient deux voies parallèles, sinon opposées.

L'expérience de Capesterre et de Basse-Pointe démontrait, sans discussion aucune, qu'il était possible de dispenser un enseignement de qualité en LCR, cela dans le cadre même d'un système marqué au coin du jacobinisme le plus obtus. Il montrait aussi que l'utilisation d'un système graphique à base phonétique et donc radicalement différent de l'orthographe française, ne posait pas de problème majeur. La plupart des élèves, au bout de trois mois de cours, parvenaient à le maîtriser sans que cela affectât le moins du monde leur compétence orthographique en français, bien au contraire. Quant aux cours de linguistique et de littérature créoles dispensés à la Faculté des Lettres de l'UAG, l'engouement même qu'il suscitait auprès d'un nombre croissant d'étudiants nous contraignait à aller plus loin. Mais c'est l'expérience des langues régionales françaises qui nous inspira le plus puisque celles-ci, depuis plus de quinze ans parfois, disposaient de licences et de maîtrises et bien sûr de CAPES. Il nous fallait choisir entre le modèle breton et le modèle corse autant dire entre un système minimaliste et un système maximaliste. Nous avons choisi la voie médiane. Autrement dit, en 1994, nous avons bâti notre licence uniquement avec des enseignements de LCR (linguistique, littérature, anthropologie, histoire etc.) mais enseignés en langue française, sauf pour la littérature.

1. 1. Une discipline mixte

Dès le départ, nous avons eu le sentiment d'une discipline à construire dans le moment même où nous la mettions en place, d'une discipline qui devrait apprendre à gérer sa multidisciplinarité sans pour autant sombrer dans l'éclectisme superficiel. Pour ce faire, nous avons privilégié deux « disciplines-poteau-mitan », la linguistique et la littérature, autour desquelles graviteraient trois autres disciplines secondes (mais pas secondaires) à savoir la sociolinguistique, l'anthropologie des aires créolophones, l'histoire des aires créolophones, et enfin des disciplines annexes, proposées en option telles que la littérature antillo-guyanaise francophone, l'informatique, l'initiation à une langue étrangère rare (breton, chinois, égyptien ancien etc.). Ce modèle à trois étages a fonctionné de 1994 à 2000, formant plus de trois cent étudiants originaires de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane mais aussi, quoiqu'en nombre beaucoup plus restreint, de Sainte-Lucie, de la Dominique et d'Haïti.

2. Enseigner dans quelle langue : français ou créole ?

Nous avons été évidemment confrontés dès le départ à la langue d'enseignement et cela dès *Linivèstité Livènay Kréyol* au cours de laquelle beaucoup des formateurs s'étaient jetés à l'eau et avait tenté d'enseigner leur discipline en créole pour la première fois de leur vie, cela avec des succès contrastés. Il apparaissait que le créole n'était pas suffisamment armé, faute d'avoir développé un méta-langage scientifique, pour être utilisé comme langue d'enseignement dans des matières telles que la linguistique et la sociolinguistique. Par contre, il trouvait sa place en anthropologie et en histoire, aux côtés du français, tandis qu'en littérature, il pouvait parfaitement occuper l'espace le plus grand, toujours aux côtés du français. Il est tout à fait possible d'enseigner par exemple la littérature orale, ou l'oraliture, si vous préférez en créole, d'analyser des proverbes, des devinettes et des chansons sans tomber dans le petit-nègre. Toutefois, ce partage des tâches entre créole et français ne pouvait tout à fait nous satisfaire d'autant qu'il n'était que la représentation fidèle de ce que Pierre Davy (1975) avait appelé d'une jolie expression « le mal diglottique ». En effet, le français servait aux matières les plus « scientifiques », pour autant qu'on puisse qualifier ainsi la linguistique ou la sociolinguistique alors que le créole était réservé à la moins scientifique à savoir la littérature. Certes, nous n'étions pas naïfs au point de croire que nous pouvions d'un seul coup briser des siècles de minoration du créole et arracher le créole à sa « situation patoisante » selon le mot de Guy Hazaël-Massieux. Mais cela nous faisait toucher du droit une problématique inédite par rapport aux autres langues régionales françaises : nous devions construire la langue créole écrite dans le même temps où nous décidions de l'utiliser comme langue d'enseignement. Tâche prométhéenne, folle aux yeux de certains, mais indispensable si l'on veut sortir le créole de sa situation. En effet, la plupart des langues régionales françaises sont des langues écrites, parfois bien avant le français, et disposant comme l'occitan, le catalan ou le breton d'une littérature ancienne et assez prestigieuse.

Que signifie donc « construire le créole écrit » ? Deux choses : plier la langue à la logique de l'écrit c'est-à-dire de la communication *in absentia* et réactiver la créativité lexicale de notre langue. La première concerne la syntaxe et la rhétorique ce qui veut dire, pour aller vite, apprendre à faire des phrases en créole. Cela peut sembler bête mais il faut garder à l'esprit qu'à l'oral, nous faisons, quelque soit la langue d'ailleurs, rarement des phrases. La phrase est une notion relevant de l'écrit tandis qu'à l'oral, on peut tout au plus parler d'énoncés, souvent

lacunaires d'ailleurs, inachevés, répétitifs etc. Lorsqu'un locuteur, en français ou en anglais par exemple, fait des phrases, on peut être sûr qu'il est en train, inconsciemment d'oraliser de l'écrit, d'oraliser des phrases qu'il a apprises par le biais de l'enseignement scolaire le plus souvent. En créole donc, il faut construire des phrases et pour ce faire, il n'y a pas de mystère : il faut faire appel à des outils grammaticaux tels que les connecteurs, les relateurs et autres qui permettent de « souder » entre eux des morceaux de phrases, ce que j'ai appelé plus haut des énoncés. Dans la plupart des grandes langues du monde, ce travail ne s'est pas fait de manière volontariste ou concertée : il est le fruit d'une maturation séculaire grâce au travail des écrivains et de tous ceux qui font profession de plume. Or, à nous Créoles, le temps n'est pas donné. Nous sommes rattrapés par la vitesse des communications modernes. Nous sommes sommés de faire en quelques décennies ce que d'autres peuples ont fait en plusieurs siècles. Quant à la rhétorique, il s'agit de la mobiliser, de repérer dans les discours oraux, surtout les discours formels liés à l'oraliture tout ce qui peut être utile à l'écrit.

Le deuxième problème est celui de la créativité lexicale. On sait que le créole s'est toujours nourri du français à ce niveau, le dévorant, le phagocytant, parce qu'il a toujours vécu sous l'ombre par trop protectrice de ce dernier et qu'il lui a toujours été plus facile de lui emprunter que de créer ses propres mots. Le problème auquel nous sommes confrontés est celui de la décréolisation lexicale qui doit être comprise de manière claire : ce qui est dommageable pour le créole ce n'est pas l'emprunt (celui-ci est constitutif du créole) mais l'incapacité du créole à créoliser les emprunts. C'est cela la décréolisation et pas autre chose. Ce que j'appelle le « créole stabilisé » des Antilles et de la Guyane, celui qui s'est formé et installé entre 1680 et 1960, soit près de trois siècles empruntait à tour de bras au français mais créolisait aussi ces emprunts avec la même énergie. « Locomotive » devenait « komotif », « hallier » devenait « razié », « bréhaïne » devenait « bwareng » par exemple. Et il empruntait pas seulement au français mais aussi à l'anglais : « side-board » devenait « saybot » (buffet), « man-of-war » (bateau de guerre) devenait « manawa » (la prostituée qui monte sur les bateaux) ou à l'espagnol « gachupino » qui devient « katjopin » (petite fille espiègle). Le problème aujourd'hui, c'est que le créole n'arrive plus à créoliser ses emprunts et cela pour deux raisons :

- les Créoles sont devenus massivement francophones à partir de la deuxième moitié du Xxe siècle.
- la quantité des emprunts est devenue trop grande.